

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: CLEAN FAP
1. 1. 1. Contient:
- Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - 2-ethyl hexyl nitrate
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant pour filtre à particules
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: MT018

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - 2-ethyl hexyl nitrate
2. 2. 3. Mention de danger:
- H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoiresPeut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 2. 4. Prévention:
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P301 EN CAS D'INGESTION: P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
2. 2. 6. Stockage:	P405 Garder sous clef. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Autres dangers:	Attaque de nombreux plastiques. Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	• Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (<3%DMSO) - N° CE: 265-156-6 - N° CAS: .64742-53-6 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480375-34-0000 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 60 < C <= 70 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 - Divers : - DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg - DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg - CL50 / / Poissons = >100 mg/l - CL50 / 48h / Algues = >100 mg/l • Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene - N° CE: 918-811-1 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 25 < C <= 30 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 - Divers : - LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l - LE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/l - DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l - LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/l - DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg - DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg - CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3 - Phrase(s) complémentaire(s) - EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. • Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene - N° CE: 919-284-0 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463588-24 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 - Divers :
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

LE50 / 48h / Daphnia magna = $>3 \leq 10$ mg/l
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = $>2 \leq 5$ mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg
DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m³
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2-ethyl hexyl nitrate
 - N° CE: 248-363-6 - N° CAS: 27247-96-7
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539586-27
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $1 < C \leq 5$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg
 - DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg

- COPOLYMERE (Poly succinimide)
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $1 < C \leq 5$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 * Sens. cut. 1 - H317

- Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl
 - N° CAS: 12108-13-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $0 < C \leq 1$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH06 * Tox. aiguë 1 - H300 - H310 - H330
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.2

- 1,2,4-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $0 < C \leq 1$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $0 < C \leq 1$
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Remarques:(STOT SE 3; H335; C $\geq$ 25%)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

- Ferrocene
 - N° CE: 203-039-3 - N° CAS: .102-54-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119978280-34-
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $0 < C \leq 1$

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Mat. sol. infl. 1 - H228
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H332
* SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Repr. 2 - H361
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• naphthalène
- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH08 * Canc. 2 - H351
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO ₂), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 50°C. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl :
V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.2
- 1,2,4-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
- naphthalène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
- Manganese cyclopentadienyl tricarbonyl :
V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.1

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 160°C (320 F) - 22
9. 1. 6. Point d'éclair: >61°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.895
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Non attendu |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx). |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphéniques légers (pétrole), hydrotraités |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphéniques légers (pétrole), hydrotraités |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphéniques légers (pétrole), hydrotraités |
| 11. 3. Sensibilisation: | Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Toutefois la majorité des constituants du produit neuf sont intrinsèquement biodégradable à terme. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphéniques légers (pétrole), hydrotraités |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Peut être incinéré, selon les règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3082 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 9 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 90 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | M6 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001, IBC03, LP01, R001 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 9 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: | 9 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 9 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: | 9 |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | oui |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CLEAN FAP

Version:6

Date de révision: 21/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H228 Matière solide inflammable.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
16. 2. Avis ou remarques importantes:
- Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:
- Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:
16. 4. 1. Date de la première édition: 7/12/2005
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 29/07/2015
16. 4. 3. Date de révision: 21/10/2019
16. 4. 4. Version: 6
16. 5. Réalisé par: SELD